



DECLARATION LIMINAIRE CAPL AFFECTATION CADRES A du 30/01/2015

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAP locale pour le premier mouvement complémentaire qui concerne tous les agents de catégorie A, B et C, avec mise en place au 1^{er} mars.

La CGT Finances Publiques dénonce ce mouvement complémentaire car il n'est pas un véritable mouvement de mutation. En effet, un agent qui obtient un vœu qui n'était pas son premier choix au mouvement général se voit priver de participer au mouvement complémentaire. De fait, un agent plus jeune administrativement, pourra obtenir ce vœu au mouvement complémentaire du 1^{er} mars. La CGT FP revendique la mise en place **de deux véritables mouvements équivalents** qui permettrait à tous nos collègues de pouvoir muter dans le respect de la règle de l'ancienneté administrative.

Toutes filières confondues, le nombre d'emplois vacants dans notre département incluant CLM (congé longue maladie) et MTT (mi-temps thérapeutique) s'élève à 11,3 pour la catégorie C et à 17,6 pour la catégorie B. Il existe certes un excédent de 6,8 emplois réels en cadre A mais cet excédent est principalement le résultat de suppressions de postes successives qui laissent 13 inspecteurs en position d'ALD, 10 % des inspecteurs de la DDFIP27.

Ces postes vacants font partie des 3 313 vacances nationales.

Ces emplois prévus budgétairement, mais qui ne sont pas dans les services alourdissent la charge de travail des agents présents et viennent s'ajouter aux suppressions actées par la loi de finances. Cet accroissement des charges de travail est un élément majeur de la dégradation des conditions de vie au travail et a pour conséquences essentielles, la déstructuration du service public et la déshumanisation du travail.

Sur la situation des effectifs au 1^{er} mars 2015 que vous nous avez transmise, nous constatons la vacance actuelle des deux postes d'adjoints du SIP/SIE de BERNAY et du SIE de VERNON.

Cette situation peut-elle vraiment durer jusqu'au 1^{er} septembre 2015 sans conséquences sur la bonne marche de ces services ?

Par ailleurs, deux cadres B n'ont pas obtenu d'affectation sur des postes pourtant vacants de la RAN de BERNAY.

La politique de la Direction Générale qui consiste à ne pas pourvoir tous les emplois conduit à cette situation de blocage et à l'insatisfaction des agents dans leur droit à mutation. Or, la CGT FP réaffirme le droit à mutation des agents.

Enfin, nous déplorons que ne nous soit pas communiqué les affectations des ALD lors de l'envoi des documents préparatoires.

La CGT FP revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels.

La CGT FP votera donc contre ce mouvement dans la mesure où les agents n'obtiennent pas satisfaction, plus particulièrement pour le mouvement B filière gestion publique et du fait de la situation catastrophique des effectifs et des restrictions budgétaires.

Les élus A CGT en CAP L